Intelligence artificielle, fracture numérique et vulnérabilité sociale

Un questionnement pour les sciences sociales

Christine PLASSE BOUTEYRE

Docteur en sociologie, Maîtresse de conférences/Enseignante-Chercheuse,
UR. CONFLUENCE Sciences & Humanités, Université Catholique de Lyon

Résumé : Il s'agira dans cette contribution d'envisager de quelle manière les « nouveaux univers numériques » et les compétences qu'ils supposent ainsi que les pratiques d'intelligence artificielle et leur appropriation, plus ou moins facilitée, par les individus et les groupes sociaux, peuvent amplifier voire reproduire des mécanismes et tendances lourdes de nos sociétés contemporaines. Nous envisagerons de traiter une facette particulière de cette réalité, à savoir, le lien entre société du numérique et vulnérabilité sociale. Nous essayerons de pointer de quelle manière les inégalités numériques reproduiraient la fracture sociale, les inégalités sociales existantes et des formes variées de précarité et de vulnérabilité.

Mots-clés : fracture numérique ; vulnérabilité sociale ; vulnérabilité socio-numérique

1 Intelligence artificielle et société

L'intelligence artificielle, sous ses diverses expressions, ne cesse de façonner notre réel et de transformer de manière durable et essentielle nos pratiques individuelles, nos organisations collectives, nos comportements politiques, nos cultures de métier, nos manières d'être et de communiquer. Nous pouvons véritablement voir émerger ce que Dominique Cardon désigne une « culture numérique » [1]. Il s'agit dès lors de comprendre ce que ces nouvelles possibilités techniques font à notre monde social, à son imaginaire, à ses valeurs et à son organisation [2]. Il conviendrait d'envisager, dans

1. CARDON D., *Culture numérique*, Paris, Les Presses de Sciences Po, coll. « Les petites humanités », 2019.
2. CARDON D., *A quoi servent les algorithmes ?* Paris, Le Seuil, 2015.

le même temps, de quelle manières ces nouveaux univers numériques peuvent amplifier voire reproduire des mécanismes et tendances lourdes de nos sociétés contemporaines.

Ces mutations technologiques portent en elles des discours de légitimation et de valorisation. Elles sont porteuses de toutes sortes de promesses de libération, d'émancipation, d'individualisation, d'autonomisation, d'ouverture… même si des appels à la vigilance et à la transparence accompagnent régulièrement cette montée en puissance de la confiance et de la croyance dans les interfaces numériques.

Cette réalité numérique et son devenir méritent d'être questionnés : ne risque-t-on pas d'exclure une partie de la population de l'accès aux bienfaits de cette société ouverte ? Les intelligences artificielles peuvent-elles amplifier voire reproduire dans l'avenir la fracture sociale, les inégalités sociales existantes et des formes variées de précarité et de vulnérabilité ? Quelles sont les politiques à envisager pour garantir que l'ensemble de la population puisse réellement participer à cette société numérique ? Que peut être une « société juste » dans une société des intelligences artificielles ? [3] Comment envisager que tout un chacun puisse être un acteur actif, exercer et maintenir son autonomie face à l'accroissement de ces nouveaux outils et de ces transformations numériques ?

2 De l'exclusion, de la précarité à la vulnérabilité sociale

Les catégories d'exclusion, de précarité et de vulnérabilité sont diversement mobilisées depuis plus d'une trentaine d'années. Le concept de précarité apparait au tout début des années 1980. C'est dans les années 1960, période de quasi « plein emploi », de croissance économique et d'état providence, que la notion d'« exclusion » apparaît en France [4]. Elle pointe le maintien de « zones » de pauvreté dans un contexte général d'amélioration de la situation socio-économique. Dès la fin des années 1970 et du début des années 1980, émerge progressivement une réflexion sur les effets durables des tensions du marché du travail sur les trajectoires sociales, professionnelles et biographiques. C'est ainsi que dans les années 1980, émerge l'expression de « nouvelle pauvreté », de « précarité » comme « ensemble hétérogènes de situations instables génératrices de difficultés nouvelles pour des franges de la population jusque-là à l'abri de la pauvreté » [5]. C'est donc à partir du début des années 1990 que la notion d'« exclusion » devint de nouveau une référence légitime dans un contexte de dégradation durable du marché du travail et des équilibres économiques. La montée en puissance de ce concept s'expliquant aussi parce que l'analyse en termes d'« inégalités » (ou de « luttes des classes ») ne suffit plus, comme dans un état antérieur de la société, à expliquer les phénomènes de « décrochage » et de « crise identitaire » qui caractérisent les processus d'« exclusion ». Ce concept permet d'objectiver l'existence de processus pluriels pouvant conduire à des situations d'instabilité, de précarité (professionnelle, familiale, sociale…) conduisant certaines franges de la population à un

3. Sur le concept de « société juste », il est difficile de mentionner toutes les références importantes. On citera comme auteur essentiel ayant été par la suite fortement discuté et donnant lieu à de nombreux commentaires : RAWLS J., *Théorie de la justice,* trad. C. Audard, Paris, Points Seuil, 1997.

4. Sur l'histoire, en sociologie, du concept d'« exclusion » *cf.* PAUGAM S., « L'exclusion : usages sociaux et apports de la recherche » in BERTHELOT J.M. (dir.), *La sociologie française contemporaine*, Paris, PUF, 2003.

5. PAUGAM S., « L'exclusion : usages sociaux et apports de la recherche », *op. cit.*, p. 158.

Published in : PIATTI, M.-C. ; GUILLERMIN, M. (dir.) (2020), *Intelligence(s) artificielle(s) et Vulnérabilité(s) : kaléidoscope. Les contreforts de l'éthique et du droit*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003874, doi : https ://doi.org/10.17184/eac.9782813003874

véritable cumul de « handicaps » ou encore à des situations extrêmes que connaissent des groupes de plus en plus nombreux et mal protégés de la population. Au travers du concept d'« exclusion », il s'agit dès lors de saisir une réalité plurielle, dans une société autrement complexe que celle des années 1960, faite de la fragilisation d'un certain nombre de situations sociales, de processus par lesquels les inégalités se constituent et se renouvellent, d'affaiblissement de la cohésion sociale, de détérioration des identités collectives produisant traditionnellement des solidarités intégratrices, de relâchement des liens sociaux (au travail, dans la famille, dans le quartier, à l'école...), de désorganisation des rapports sociaux.

Cette notion d'exclusion sera à son tour critiquée. Ce sera notamment le cas de Robert Castel[6]. Selon lui, cette notion est à neutraliser pour son caractère trop global (« agglomérant » des populations différentes) et trop fixiste semblant légitimer l'existence de frontières sociales étanches entre le « *in* » et le « *out* ». De même, ce cadre référentiel permettrait insuffisamment de saisir les processus à l'œuvre : « on ne naît pas exclu, on le devient » ainsi que l'impact sur « l'existentiel ». Pour Robert Castel, il y a une nouvelle population « à problème » au profil plus complexe. Ce ne sont pas seulement les « cas sociaux » d'hier, ni les « inaptes au travail » de naguère. Ce sont des individus qui ne trouvent plus de place ou seulement des places instables et précaires les conduisant à de la « vulnérabilité ». Ce sont les nouveaux « surnuméraires »[7]. Il considère dès lors que les situations qu'on qualifie d'« exclusion » relèvent en fait de la « vulnérabilité » qui est créée par la dégradation durable des relations de travail et des protections collective. On est en droit, selon cet auteur, de parler de « précarisation », de « vulnérabilisation », mais pas d'« exclusion ». Le concept d'« exclusion » va connaître rapidement une perte d'influence. Dès lors, vont émerger, chez Robert Castel et d'autres auteurs, les expressions alternatives de « désaffiliation »[8], de « disqualification sociale »[9] ou de « désinsertion »[10]. Pour ces derniers, il faut aller au plus près de ces processus pour rendre compte sociologiquement des personnes qui « décrochent ». La « disqualification sociale » entend décrire « le processus de refoulement hors du marché de l'emploi de franges nombreuses de la population et les expériences vécues de la relation d'assistance qui en accompagnent les différentes phases. Il met donc l'accent à la fois sur le caractère multidimensionnel, dynamique et évolutif de la pauvreté et sur le statut social des pauvres pris en charge au titre de l'assistance »[11]. La « disqualification sociale » définit donc une relation particulière entre une population désignée comme « pauvre » de par son peu d'autonomie à l'égard des services sociaux et le reste de la société. Elle se caractérise par « la stigmatisation

6. CASTEL R., « Le roman de la désaffiliation. A propos de Tristan et Iseult », *Le débat*, 1990, n° 61 ; CASTEL R., « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation » in DONZELOT J. *et al.*, *Face à l'exclusion, le modèle français*, Paris, Editions Esprit, 1991 ; « Cadrer l'exclusion » in KARSZ S. (dir.), L'exclusion, définir pour en finir, Paris, Dunod, 2000...

7. CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Folio, 1995, p. 645.

8. Cf. l'ensemble des références citées ci-dessus de Robert Castel.

9. PAUGAM S., *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, 1991.

10. DE GAULEJAC V., BLONDEL F., TABOADA-LEONETTI I., *La lutte des places*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.

11. Paugam S., « L'exclusion : usages sociaux et apports de la recherche », *op. cit.*, p. 167.

Published in : PIATTI, M.-C. ; GUILLERMIN, M. (dir.) (2020), *Intelligence(s) artificielle(s) et Vulnérabilité(s) : kaléidoscope. Les contreforts de l'éthique et du droit*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003874, doi : https ://doi.org/10.17184/eac.9782813003874

des assistés » [12], par une « forme d'exclusion relative » [13], par la capacité malgré leur dépendance à la collectivité de mobiliser « des moyens de résistance au discrédit qui les accable » [14], par une hétérogénéité des situations vécues et par une augmentation du nombre d'individus dépendants d'institutions d'action sociale assimilés à d'autres « pauvres » ayant connu des trajectoires différentes.

C'est dans ce contexte, dans les années 2000, que l'on va voir se développer de façon plus visible, dans le champ des sciences sociales, par-delà la question de la « précarité socio-économique » proprement dite, l'usage du terme de « vulnérabilité » [15]. Celui-ci semble plus à même de prendre simultanément en compte la « disqualification sociale », la « désaffiliation », le processus d'affaiblissement des liens sociaux, la « précarité » (comme condition et « expérience sociale »), l'état du système social global, l'environnement immédiat des personnes, leurs ressources et propriétés (psychologiques, sociales, culturelles, économiques) et leurs « expériences ou épreuves subjectives » plurielles comme la domination, la fragilisation de leurs capacités à trouver leur place, à agir ou le déni de reconnaissance. La vulnérabilité comme processus structurel engendrerait simultanément une condition d'incertitudes et de risques pour l'individu, une fragilisation du rapport à soi et à sa reconnaissance comme sujet autonome. Dans le cadre de nos sociétés contemporaines aux fortes injonctions d'« individuation », de « subjectivation », de « responsabilité », de « réflexivité », de « mobilisation de soi », la vulnérabilité pourrait caractériser aussi tous ceux ou toutes celles qui n'ont pas ou plus suffisamment de ressources ou de dispositions pour faire face à ces « mises en demeure ». « *Ce contexte sociétal d'incertitude et de report de responsabilité sur les individus produit structurellement un univers de vulnérabilité pour tous dans la mesure où la société n'est plus tant à concevoir comme un univers de contrôle normatif des conduites de ses membres, mais comme un contexte d'épreuves et d'évaluations permanentes auxquelles doivent faire face les individus* » [16]. De par un état des sociétés contemporaines où « *les épreuves que nous connaissons tout en étant essentiellement sociales ont et de plus en plus une charge existentielle croissante* » [17], le concept de vulnérabilité devient pertinent pour penser simultanément la question existentielle et les problématiques sociales. Les épreuves sociales que nous traversons (maladie, solitude, chômage, vieillesse, handicap, pauvreté…) témoignent

12. *Ibid.*, p. 167.

13. *Ibid.*, p. 168.

14. *Ibid.*, p. 168.

15. Quelques références parmi beaucoup d'autres sur l'histoire et les usages de la notion de vulnérabilité. BRODIEZ-MOLINO A., « Le concept de vulnérabilité », *La Vie des Idées*, février 2016 : http://www.laviedesidees.fr/Le-concept-de-vulnerabilite.html ; CASTEL R., « De l'exclusion comme état à la vulnérabilité comme processus » in AFFICHARD J., DE FOUCAULTD J.B. (dir.), *Justice sociale et inégalités*, Paris, Le seuil, 1992 ; CHATEL V., ROY Sh. (dir.), *Penser la vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social*, Québec, Presses Universitaires du Québec, 2008 ; GARRAU M., *Politiques de la vulnérabilité*, Paris, CNRS Editions, 2018 ; MARTIN C., *Penser la vulnérabilité. Les apports de Robert Castel* [en ligne]. HAL. Archives-ouvertes, 9 décembre 2013. Consultable sur https:/halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00915581 ; BRODIEZ A., LAVAL Ch ; RAVON B. (dir.), *Vulnérabilités sanitaires et sociales. De l'histoire à la sociologie*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014 ; SAILLANT F., CLEMENT M., GAUCHER C. (dir.), *Identités, vulnérabilités, communautés*, Québec, Nota Bene, 2004 ; SOULET M.H., « La vulnérabilité comme catégorie de l'action publique ». *Pensée Plurielle*, n° 10, 2005/2, p. 49-59.

16. *Ibid.*, p. 168.

17. MARTUCCELLI D., « La vulnérabilité, un nouveau paradigme ? » in BRODIEZ A., LAVAL Ch ; RAVON B. (dir.), *Vulnérabilités sanitaires et sociales,* p. 38.

Published in : PIATTI, M.-C. ; GUILLERMIN, M. (dir.) (2020), *Intelligence(s) artificielle(s) et Vulnérabilité(s) : kaléidoscope. Les contreforts de l'éthique et du droit*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003874, doi : https ://doi.org/10.17184/eac.9782813003874

de significations nouvelles et se vivent sur un mode plus individuel et plus subjectif qu'hier.

3 Société du numérique et vulnérabilité socio-numérique

Nous souhaiterions suggérer quelques hypothèses et réflexions relatives à une expression particulière de cette vulnérabilité, celle, en lien avec les nouvelles technologies du numérique. En effet, ces concepts de « désaffiliation » et de « disqualification » sociale sont fort intéressants, d'une part, pour rendre compréhensible la distribution inégalitaire des compétences numériques dans nos sociétés contemporaines [18] et, d'autre part, pour saisir les expressions variées de ce que l'on peut nommer une vulnérabilité socio-numérique comme processus social en vertu duquel des sujets sont plus ou moins privés des conditions de maîtrise et de compétence d'un certain nombre d'outils indispensables à leur autonomie numérique. Il semblerait dès plus intéressant de tenter de comprendre les épreuves auxquelles peut renvoyer cette vulnérabilité socio-numérique et ce qu'elles disent de la place du numérique dans nos sociétés et de nos rapports à celui-ci.

Une des expressions contemporaines de la précarité sociale peut se donner à voir sous la forme ce que l'on appelle communément la fracture numérique, la précarité numérique, l'exclusion numérique comme inégalités dans l'usage, l'accès et la manipulation des/aux technologies de l'information et de la communication [19]. Par-delà les équipements matériels rendant possible l'accès à celles-ci (ordinateur, smartphone, adresse e-mail), leur usage et maîtrise supposent des habiletés numériques. On sait, par de nombreuses études contemporaines, que l'ensemble des compétences numériques sont, d'une part, inégalement réparties [20], et, sont, d'autre part, constitutives,

18. Il y a toute une littérature sur les différentes dimensions de la fracture numérique, en partie alimentée par les résultats de grandes enquêtes statistiques comme celles du CREDOC en France qui montrent depuis plusieurs années qu'on aurait bien tort de sous-estimer les effets de la stratification sociale. Cf. Baromètre du numérique, CREDOC, décembre 2018. A consulter sur : https://www.credoc.fr/publications/barometre-du-numerique-2018

19. Cf. BEN YOUSSEF A., « Les quatre dimensions de la fracture numérique », *Réseaux*, 2004/5-6, n° 127-128 ; GRANJON F., « Les sociologies de la fracture numérique. Jalons critiques pour une revue de la littérature », *Questions de communication*, 6/2004, mis en ligne le 6 octobre 2015 ; RALLET A., ROCHELANDET F., « La fracture numérique. Une faille sans fondement ? », *Réseaux*, 2004/5-6, n° 127-128.

20. En ce qui concerne les inégalités d'accès, la situation s'est très nettement améliorée. On constate que les classes populaires ont désormais un taux de connexion à Internet relativement proche de celui des classes moyennes et supérieures : entre 2006 et 2017, en France, la proportion d'employés ayant une connexion Internet à domicile est passée de 51 % à 93 %, celle des ouvriers de 38 à 83 % (CREDOC, 2017, p. 48). Des inégalités d'accès demeurent. Elles concernent plutôt la qualité de la connexion. Cette situation concerne tout particulièrement les zones rurales qui ne bénéficient pas, par exemple, de la fibre optique ou sont même parfois non couvertes. Cependant, la question des inégalités d'usage demeure très prégnante comme le démontrent les enquêtes annuelles du CREDOC : les individus diplômés utilisent Internet de manière plus diversifiée, profitent davantage des possibilités de dématérialisation des achats et des services et font des recherches d'information plus élaborées. Les travaux de Granjon *et al.* sur les inégalités sociales face à la recherche d'information, par exemple, montrent, au travers de leurs échantillons, que les catégories sociales dotées d'un faible capital scolaire ressentent d'importantes difficultés à gérer, hiérarchiser et référencer les informations disponibles sur le net. Des enquêtes plus récentes (Pasquier, 2018) tendent à témoigner d'une amélioration de cette situation même si demeurent des différences notables dans les usages du Web. On peut donc soutenir que la démocratisation d'Internet et des usages du numérique s'est opérée avec maintien toutefois de différences sociales notables quant à l'accès à certains savoirs et à certaines pratiques. Massification, diffusion ne signifiant pas égalisation et démocratisation des pratiques. Selon Samuel Coavoux, le Web produirait des « inégalités face à la culture similaires à celles que repère traditionnellement la sociologie des pratiques culturelles ». Cf. Baromètre du numérique, CREDOC, décembre 2017. A consulter sur : https://www.credoc.fr/publications/barometre-du-numerique-2017 ; COAVOUX S., Introduction

Published in : PIATTI, M.-C. ; GUILLERMIN, M. (dir.) (2020), *Intelligence(s) artificielle(s) et Vulnérabilité(s) : kaléidoscope. Les contreforts de l'éthique et du droit*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003874, doi : https ://doi.org/10.17184/eac.9782813003874

dans nos sociétés contemporaines comme dans celles de demain, de l'autonomie, de l'indépendance des individus, de la perception de soi et de leur capacité à maîtriser leur avenir. On peut donc considérer comme une forme de fragilité sociale ou de vulnérabilité, la difficulté, pour certains individus ou groupes, de s'adapter, aujourd'hui et demain, à l'usage de logiciels et d'applications diverses d'IA, de maîtriser certaines compétences, de mettre judicieusement à profit des contenus appris ou plus ou moins maîtrisés, de déployer des ressources et usages techniques potentiellement exportables dans divers univers sociaux. On peut aussi admettre comme une forme de domination ou de dépendance, variable selon les contextes individuels et sociaux mais particulièrement dommageable dans une société du numérique, la difficulté à saisir, à maîtriser, à déchiffrer les lexiques techniques, les enjeux des processus algorithmiques, les questions posées par la trajectoire et l'utilisation des données personnelles, produites ou utilisées… On peut envisager ici que les inégalités numériques aujourd'hui ou demain peuvent se traduire par un risque de décrochage social accru et d'une perte d'autonomie sociale [21]. Sans oublier le développement aussi de tous ces « travailleurs du clic », nouvelles petites mains de l'IA au statut social des plus précaires [22]

au dossier. « *Des classes sociales 2.0 ?* », *RESET* [En ligne], 1, 2012, mis en ligne le 1er janvier 2013, http://journals.openedition.org/reset/127 ; p. 5 ; GRANJON F., BLANCO C., LE SAULNIER G., MERCIER G., « Sociabilités et familles populaires. Une socio-ethnographie de la mise en contact », *Réseaux*, 2007, n° 145-146 ; GRANJON F., LELONG B., METZGER J.-L., *Inégalités numériques. Clivages sociaux et modes d'appropriation des TIC*, Paris, Lavoisier/Hermès, 2009 ; PASQUIER D., *Internet des familles modestes. Enquête dans la France rurale*, Paris, Presses des Mines, 2018.

21. Il convient de rappeler avec Périne Brotcorne et Gérard Valenduc : "pour que l'exclusion devienne effective, il faut que ces différences créent des phénomènes de ségrégation. L'enjeu majeur est alors de parvenir à cerner à quel moment les trajectoires d'usages différenciées sont susceptibles de se transformer en véritables inégalités." (« Les compétences numériques et les inégalités dans les usages d'Internet », p. 51). On peut admettre que des différences d'usages du numérique produisent des inégalités lorsqu'elles entraînent des discriminations dans certains domaines comme le travail ou la consommation. Par exemple, les contraintes vécues par les classes populaires à l'égard des démarches administratives en ligne peuvent représenter une inégalité dans l'accès aux droits. De même, le peu de présence des catégories populaires dans les consultations numériques citoyennes devient une inégalité dans la citoyenneté dès lors que des budgets sont votés ou des décisions prises en ligne. De fait, « avec le numérique, la disparition de toute intermédiation humaine renforce les risques d'exclusion et donc d'inégalités pour les milieux populaires » (Exploration Capital Numérique, p. 6). Cf. Brotcorne P., VALENDUC G., « Les compétences numériques et les inégalités dans les usages d'Internet », *Les Cahiers du numérique*, 2009/1, vol. 5 ; « Repenser la ville numérique par et pour les habitants des quartiers populaires. Synthèse de la revue de littérature », novembre 2018, Exploration Capital Numérique par le Lab Ouishare X Chrome, p. 6.

22. La première étude sur le microtravail en France vient d'être publiée. On compterait 260 000 « travailleurs du clic ». Ce sont des travailleurs, au statut souvent incertain, qui effectueraient des petites tâches rémunérées de quelques centimes à quelques euros, afin de faire fonctionner un certain nombre de nouveaux outils ou de plateformes numériques. Aux dires des auteurs, ce sont des tâches à faire sur un ordinateur en un temps réduit, très répétitives et souvent fastidieuses. Il peut s'agir de repérer des objets sur une image, de noter des contenus, d'enregistrer sa voix, de traduire quelques propos… Ces activités sont généralement peu rémunérées et ne supposent pas de formations particulières. Ces emplois se concentrent sur des plateformes spécialisées qui mettent en contact ces micro-travailleurs et les sociétés pour lesquelles ces tâches sont exécutées. « Une grande partie d'entre elles sont destinées à alimenter les technologies dites intelligentes. Ainsi, pour préparer un assistant vocal comme Alexa d'Amazon, capable de comprendre les demandes qu'on lui adresse, il faut produire une masse d'exemples de langage naturel humain, avec une pluralité d'accents et de bruits de fond, dans les langues de tous les pays où l'outil va être commercialisé… On parle beaucoup de "machine learning", mais cela n'est possible que si on fournit à la machine des données qu'elle sait utiliser. Et ce sont des humains, en l'occurrence les micro-travailleurs, qui produisent les exemples nécessaires à cet apprentissage. Même chose pour la voiture autonome sur laquelle beaucoup d'entreprises travaillent : il faut fournir à l'intelligence artificielle des décryptages d'images toujours plus fins, identifier les feux rouges, les passages piétons, les devantures de magasins… de toutes les formes et dans tous les contextes possibles » (Interview d'Antonio Casilli et de Paola Tubaro, CNRS Le journal, 2019). Cf. CASILLI A., TUBARO P., « Ces microtravailleurs de l'ombre », Interview, CNRS Le Journal, 24 mai 2019, consultable sur le site : https://lejournal.cnrs.fr/articles/ces-microtravailleurs-de-lombre ; CASILLI A., TUBARO P., LE LUDEC C., COVILLE M., BESENVAL M., MOUHTARE T., WAHAL E., *Le Microtravail en France. Derrière l'automatisation de nouvelles précarités au travail ?*. Rapport Final Projet DiPLab « Digital Platform Labor », 2019. Consultable sur le site : http://diplab.eu..

Published in : PIATTI, M.-C. ; GUILLERMIN, M. (dir.) (2020), *Intelligence(s) artificielle(s) et Vulnérabilité(s) : kaléidoscope. Les contreforts de l'éthique et du droit*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003874, doi : https ://doi.org/10.17184/eac.9782813003874

Comme nous l'avons déjà signalé, il y a toute une littérature sur les différentes dimensions et variables de la fracture numérique. Selon leur position sociale, les usagés n'envisagent pas les mêmes intérêts, bénéfices et utilités quant à l'usage de l'ordinateur et d'Internet et n'en font pas les mêmes utilisations. Comme pour d'autres pratiques (culturelles, sportives ou politiques), ces usages sont socialement construits. Ils sont l'effet d'un agencement complexe entre une histoire sociale incorporée, un habitus [23] fait d'usages, de perceptions, d'habitudes, de valeurs et la mobilisation d'un objet technique qui s'inscrit lui-même dans un environnement socioculturel et sociotechnique [24].

Face à un univers numérique en constant changement et aux intelligences artificielles qui intègrent de plus en plus nos existences, on se devra d'apprendre en permanence et s'adapter à de nouveaux savoirs, savoir-être et savoir-faire. La valorisation sociale et idéologique des compétences et des injonctions de flexibilité, d'autonomie, de responsabilité, de souplesse, d'apprentissage, tout au long de la vie, d'adaptabilité produira, immanquablement, dans ces conditions, de nouvelles épreuves subjectives et sociales. La non-maîtrise de ces compétences constituera non seulement un « handicap » sérieux pour l'insertion sociale mais aussi une atteinte à l'estime de soi et à la reconnaissance sociale. Cela doit nous conforter dans l'idée que les conditions de notre « autonomie numérique » ne sont et ne seront jamais données d'emblée définitivement. Elles dépendront de ressources acquises ou à acquérir et de la manière dont la société dans laquelle nous vivons ou vivrons nous aidera dans leur acquisition. C'est bien pour cela que la question politique de ce que fait la société numérique au champ social ne doit pas être occultée. On peut parler d'une « vulnérabilité socio-numérique » à la fois comme position de dépendance, de non-maîtrise ou de faible maîtrise d'un certain nombre de compétences indispensables pour l'intégration, l'exercice ou le maintien de son autonomie sociale et professionnelle et, comme épreuve ou expérience subjective, engendrant sentiment d'insuffisance, d'impuissance voire de honte.

Face à ces espaces numériques en développement et aux diverses potentialités de l'IA, certains individus ne pourront pas, ou insuffisamment, développer des compétences transversales de réactivité, de créativité, d'adaptabilité, de réflexivité, et de résolution de problèmes qui sont attendues par ces nouveaux outils. Ce seront bien de nouvelles inégalités qui se révèleront. Parler de « vulnérabilité socio-numérique » doit donc s'attacher à rendre compte des situations et contextes dans lesquels elle peut se développer très négativement pour certains et se cumuler, pour d'autres, aux autres configurations de précarité (économique, sociale, culturelle…). Mais on doit aussi prendre en considération ce que des épreuves sociales comme l'expérience de ne pas savoir faire, de ne pas savoir tirer tous les bénéfices d'un dispositif technique donné… font à l'individu quant à l'image de lui-même et à la perception de son insertion dans le monde légitime.

23. Cf. HERAN F., « La seconde nature de l'habitus. Tradition philosophique et sens commun dans le langage sociologique », *Revue Française de sociologie*, 1987, 28-3.

24. Cf. SIMONDON G., *Du mode d'existence des objets techniques*, Paris, Aubier, 1989 ; LATOUR B., *La science en action*, Paris, La Découverte, 1989.

Published in : PIATTI, M.-C. ; GUILLERMIN, M. (dir.) (2020), *Intelligence(s) artificielle(s) et Vulnérabilité(s) : kaléidoscope. Les contreforts de l'éthique et du droit*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003874, doi : https ://doi.org/10.17184/eac.9782813003874

Comme le mentionne très clairement Fabien Granjon dans ses travaux [25], le développement de ces inégalités relatives à la plus ou moins grande capacité à maîtriser ce nouvel univers numérique en développement peut se traduire en des expériences variées de mésestime de soi, de perte de confiance, de honte ou de culpabilité. Cet auteur nous invite donc à réfléchir et nous aide à interroger l'avenir quant aux conséquences sociales et subjectives pour l'image que l'on a de soi-même de l'incapacité à utiliser ce qui semble le plus moderne. Les inégalités en termes numériques peuvent se donner à voir par le manque d'outils, l'éloignement de pratiques ou la mobilisation de pratiques peu légitimes mais aussi par toutes ces formes de « blocages intérieurs, d'inhibitions psychiques et d'angoisses » [26] voire par un « sentiment de relégation ». « Ne pas trouver d'utilité précise à une technologie dont on 'sait' par ailleurs que beaucoup de personnes en développent des usages dont ils semblent être en capacité d'en tirer avantage, c'est éprouver une dissemblance radicale avec ceux 'qui ont', 'qui savent' et 'qui profitent' ici comme en d'autres domaines. Cela confine parfois à la blessure morale… Ce qui pourrait être envisagé à l'aune d'une anodine affaire de goûts se vit alors comme une situation dépréciative, car cela revient d'une certaine manière à s'appréhender soi-même comme n'étant pas membre de cette communauté imaginée de personnes insérées dans la modernité dont on nous dit qu'elle est la plus avancée. Le désœuvrement ressenti face à l'outil se transforme ainsi en manque de considération que l'utilisateur populaire peut se porter à lui-même [27].

25. Cf. GRANJON F., « Inégalités numériques et reconnaissance sociale. Des usages populaires de l'informatique connectée », *Les cahiers du numérique*, 2009/1, vol. 5 ; GRANJON F., Fracture numérique, *Communications*, 2011/1, vol. 88 ; GRANJON F., *Reconnaissance et usages d'Internet. Une sociologie critique des pratiques de l'informatique connectée*, Paris, Presses des Mines, 2012.

26. GRANJON F., « Inégalités numériques et reconnaissance sociale. Des usages populaires de l'informatique connectée », *op. cit.*, p. 31.

27. GRANJON F., « Inégalités numériques et reconnaissance sociale. Des usages populaires de l'informatique connectée », *op. cit.*, p. 32.

Published in : PIATTI, M.-C. ; GUILLERMIN, M. (dir.) (2020), *Intelligence(s) artificielle(s) et Vulnérabilité(s) : kaléidoscope. Les contreforts de l'éthique et du droit*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003874, doi : https ://doi.org/10.17184/eac.9782813003874